

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 5 mars 2018 à 16h40 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères Sandra Girard, Lyne Bolduc et Johanne Morissette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 40 par Mme Lise Garon, mairesse

74-03-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ Mme la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Résolution*
- 3.1 *Recommandation au PAFIO*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

3. RÉSOLUTION

75-03-18 3.1 RÉSOLUTION POUR RECOMMANDATION AU PAFIO

CONSIDÉRANT que tous les élus disponible sur le territoire de Lamarche renonce à la convocation tel que prévu à l'article 157 du code municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est dotée d'un plan stratégique de développement touristique axé sur la motoneige, l'écotourisme et l'aventure douce;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, via le ministre des Affaires municipales Martin Coiteux et le premier ministre Philippe Couillard, viennent d'accorder une importante subvention pour le démarrage de ce plan ;

ATTENDU QUE la Rivière Péribonka, avec son aspect naturel et sauvage, est la valeur principale sur laquelle le plan se fonde ;

ATTENDU QUE le Comité de développement touristique vient de recommander au Conseil municipal de s'opposer à toute coupe forestière dans le couloir visuel de la Péribonka ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement vient de déposer au ministère des Forêts un projet d'aire protégée qui recouvre le couloir visuel de la rivière Péribonka;

ATTENDU QUE l'industrie touristique régionale supporte le plan de développement touristique de Lamarche;

ATTENDU QUE le plan de développement touristique constitue une valeur rassembleuse dans la municipalité de Lamarche ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Mme la conseillère Lyne Bolduc

IL EST RÉSOLU

DE S'OPPOSER à la coupe prévue dans le couloir visuel de la rivière Péribonka prévue au PAFIO 2018 ;

DE DEMANDER à la MRC de s'opposer aux coupes forestières dans le couloir visuel de la Péribonka ;

DE DEMANDER au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs d'être consultée dans la délimitation de ce couloir visuel et du plan de coupe.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

76-03-18 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Sandra Girard

QUE la séance soit levée. Il est 16h45

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim